

LES CAMPS D'ARANDON

Nous avons évoqué, dans notre précédente revue, les années laborieuses et fructueuses de l'usine SOFAL, ainsi que de ses successeurs, jusqu'à la disparition de toute activité sur ce site industriel devenu une friche désolante.

Nous allons aujourd'hui remonter le temps pour raconter une autre vie de ce site qui servit de camp d'enfermement de juillet 1939 à février 1941.

Situons le contexte historique :

À Arandon :

L'usine de Monsieur VIALLE, florissante dans les années 20, a décliné et fermé ses portes en 1937. (Nous raconterons l'épopée de cette aventure industrielle dans une prochaine revue.) Plus d'activité, plus d'ouvriers, les locaux sont vides et abandonnés, occasionnellement utilisés pour des stockages divers. La population locale vit essentiellement de l'agriculture familiale et vivrière.

En France :

La victoire du Front Populaire en 1936 a permis de formidables avancées sociales : congés payés et semaine de travail à 40 heures pour les salariés, scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, prévision de grands chantiers, entre autres pour l'électrification des zones rurales.... Mais les espoirs suscités par ces réformes sont très vite brisés par la réaction des marchés financiers et par la priorité donnée au réarmement du fait de la situation internationale.

En Europe :

Depuis 1922, Mussolini a instauré en Italie un régime fasciste, provoquant l'émigration de milliers d'Italiens.

En Pologne, au Portugal, en Yougoslavie, dans les Pays Baltes, se sont instaurés également des régimes autoritaires.

En Allemagne, en 1933, c'est Hitler qui prend le pouvoir et établit une dictature nazie basée sur le nationalisme, l'antisémitisme et l'expansion militaire.

En Espagne, en 1936, une junte militaire dirigée par Franco fomenta un coup d'état contre la République en place depuis cinq ans. C'est le début d'une guerre civile entre Républicains et Franquistes qui va durer trois ans et instaurer un régime dictatorial qui s'imposera jusqu'en 1975. La rébellion du Général Franco est soutenue par l'Allemagne d'Hitler, l'Italie de Mussolini et le Portugal de Salazar, tandis que la Grande-Bretagne et la France décident de leur "non-intervention" auprès des Républicains. 35 000 volontaires, venus de nombreux pays, vont constituer les "Brigades Internationales", et se battre aux côtés de l'armée républicaine espagnole... en vain. Dès 1937, la prise de Bilbao par les Franquistes provoque une première vague d'émigration espagnole vers la France. Et quand, en janvier 1939, tombe la ville de Barcelone, l'exode se fait massif pour les combattants républicains et leurs familles qui craignent pour leur vie.

Le camp des Espagnols

Ce mouvement de population fut nommé "la **Retirada**". En deux semaines, 475 000 réfugiés franchissent les Pyrénées, poursuivis par les aviations franquiste et italienne. Ils sont alors regroupés dans des camps de fortune sur les plages d'Argelès, Saint-Cyprien et Barcarès, puis sont répartis dans les départements français. L'Isère fait partie des départements désignés pour leur accueil.

C'est ainsi que 2 000 d'entre eux sont débarqués en gare de Grenoble, le 30 janvier 1939, et regroupés au Grand Palais de la Houille Blanche, dans le Parc Paul Mistral. Les conditions sanitaires sont sordides, (35 personnes vont y mourir), et rendent la situation explosive.

Le préfet de l'Isère, dans l'urgence, recense des sites potentiels, sollicite des maires, soulevant de leur part un tollé de protestations : ceux-ci craignent que l'arrivée de tant de réfugiés - ils sont encore 1 500 au mois de mai - ne provoque d'une part des risques sanitaires, et d'autre part, des troubles à l'ordre public dans leur commune. En effet, la réputation politique de ces Républicains, parfois communistes, parfois anarchistes, inquiète de nombreux édiles.

C'est là que M. VIALLE, maire de la commune d'Arandon et propriétaire de l'usine désaffectée, est sollicité par la sous-préfecture de la Tour du Pin pour mettre ses locaux à disposition de l'administration. Une lettre du sous-préfet au préfet de l'Isère, datée du 11 mai 1939, rend compte du résultat de ses recherches dans son arrondissement. En voici un extrait :

En définitive, deux seuls locaux ont été retenus comme pouvant avec des réserves et certaines modalités, être utilisés éventuellement pour cet usage. Ce sont :

1°- La prison départementale de Bourgoin.- Il s'agit là d'un établissement momentanément désaffecté, qui est bien construit, propre et qui demanderait peu de réparations (révision très partielle de la toiture et remplacement de carreaux brisés). Si les projets d'utilisation pénitentiaire de cet immeuble pouvaient être différés, ce bâtiment pourrait recevoir environ cent personnes.

2°- La propriété VIALLE à Arandon.- Il s'agit ici d'une très vaste propriété d'une centaine d'hectares environ, située entre Moresstel et Montalieu-vercieu, aux bords du Rhône et desservie par un embranchement particulier de la ligne de l'Est de Lyon.

La propriété est en cultures, mais elle a été utilisée industriellement et il s'y trouve de très vastes bâtiments qui ont servi autrefois à la réfection du matériel de chemin de fer. Certains de ces bâtiments sont loués, d'autres sont encombrés d'un matériel hétéroclite qu'il faudrait débarrasser et des réparations seraient absolument nécessaires, dans l'hypothèse d'une utilisation.

Le propriétaire M. VIALLE industriel, est Maire de la commune, il consentirait à louer à l'Administration un de ses bâtiments à des conditions qu'il se propose de faire connaître incessamment.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Les tractations sont rondement menées au vu de l'urgence de la situation, et un accord est trouvé : dans cette même lettre, le Sous-Préfet énonce les grandes lignes de l'accord qui pourrait être conclu avec M. VIALLE.

M. VIALLE nous a fait connaître qu'il demanderait le remboursement de ses frais de réparations, le payement des frais de clôture pour l'isolement du camp.

Une indemnité de location, la prise en charge des dépenses d'eau et d'électricité et la possibilité de dénoncer son contrat pour récupérer ses bâtiments, avec préavis de quatre mois, dans le cas où il en aurait besoin pour des buts industriels, et des assurances lui ont été fournies à ce sujet.

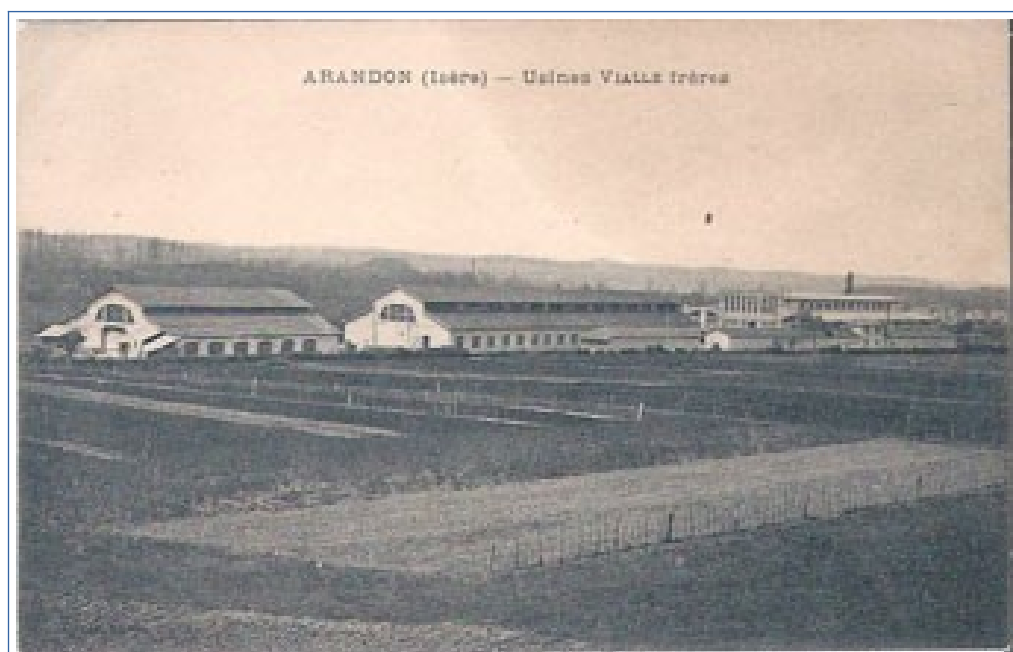
Il demande également qu'un poste de gendarmes assure en permanence, la surveillance du camp et le maintien de l'ordre. *et des assurances lui ont été fournies à ce sujet -*

J'ajoute que des bâtiments annexes pourraient être aménagés en cantines, ou en infirmerie, ou être utilisés par le service de police, sous condition également de réparations indispensables. Le propriétaire a estimé que la mise en état de tous ces locaux lui demanderait un délai d'un mois et demi environ.

La capacité de ce bâtiment et de ses annexes permettrait l'hébergement d'environ quatre cent personnes et il serait peut être possible d'envisager l'édification de baraquements Aurian.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Dès le 15 mai, l'Ingénieur Principal du Service Vicinal, M. BOUCHERY, transmet au préfet un rapport circonstancié de l'état des lieux et des travaux nécessaires. L'usine était alors constituée de trois bâtiments distincts comme le montre cette carte postale :



les usines Vialle, carte postale coll. privée

Voilà ce que M. BOUCHERY décrit dans son rapport :

« Un premier bâtiment, le plus proche de la gare, est une scierie encore en activité, et ne peut donc pas être utilisé pour le camp.

Un deuxième bâtiment, long de 100 m et large de 23,50 m pourrait servir pour loger les réfugiés. »

extrait d'un document des Archives Départementales, dossier 67M8

S'en suit un savant calcul pour estimer le nombre de personnes qui pourraient y être installées :

Ce bâtiment a 100 mètres de longueur et 23 m 50 de largeur, cette largeur étant d'ailleurs coupée par deux rangées de piliers.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il serait possible d'installer dans ce bâtiment 8 rangs de lits ou paillassees ce qui, au total représenterait une longueur disponible de 800 mètres.

Si nous nous en rapportons aux dimensions admises pour le logement des militaires dans les baraques E.C.M.B. de l'Armée, la largeur moyenne à laisser à chaque occupant pourrait être évaluée, passagèrement, dans le cas de contenance maximum, à 84 centimètres de largeur. Il en résulte qu'il est possible, en traitant les réfugiés sur le même pied que le seraient les Militaires en temps de guerre, de loger dans ce bâtiment 952 personnes. Comme il y a évidemment des enfants, nous pensons qu'on peut admettre, en chiffres ronds, qu'il serait possible de loger dans le bâtiment B, environ 1000 personnes.

Nous signalons immédiatement que M. le Sous-Préfet de La Tour du Pin nous a déclaré que, à son sens, justement comme il s'agit de femmes et d'enfants, il serait indispensable de leur donner davantage d'espace. Il estime, quant à lui, que le chiffre de 500 ne devrait pas être dépassé.

Nous pensons, quant à nous, qu'il n'y a aucune raison de traiter des Réfugiés espagnols mieux que ne le seraient des militaires français en temps de guerre et que, par conséquent, on peut envisager là le logement de 1.000 personnes.

Mais il est bien certain que nous faisons ainsi une occupation maximum, ne permettant de prévoir, dans le bâtiment, ni tables devant servir de réfectoire, ni lavabos, ni aucun service annexe.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Le troisième bâtiment est partiellement occupé par un stockage de blé et, de fait, se trouve exclu du projet initial.

Parallèlement à ces trois bâtiments principaux, sont édifiés deux autres bâtisses plus étroites qui pourraient être utilisées par les services annexes: cuisine, bureau de gestion du camp et logement des gardes.

Les maisons des Cités étaient alors en construction. L'ingénieur envisage d'en utiliser une à disposition de l'administration et du service médical. Ce sont finalement deux de ces maisons qui seront comprises dans le bail de location.

Cette configuration permettrait de recevoir 1 000 réfugiés, or, ils sont 1 500 !... Monsieur BOUCHERY suggère alors que l'administration procède à l'installation de quatre baraques démontables (modèle de cantonnement militaire) pour y loger les 500 personnes restantes, et y installer sanitaires et réfectoire.

Mais à Grenoble, on s'impatiente ! La préfecture ne veut pas envisager de constructions neuves. Alors les tractations reprennent avec M. VIALLE qui finit par accepter de louer une grande partie du bâtiment où est stocké le blé, ce qui permet d'y installer le réfectoire.

Début juin, une cinquantaine de militaires sont dépêchés sur place pour construire un "bloc sanitaire de 20 tinettes, 4 douches et 21 lavabos".

Autre composante inévitable d'un "camp d'hébergement" : la clôture. 30 000 m (soit 30 km tout de même!) de fil de fer barbelé sont mis en place sur deux épaisseurs, ménageant un chemin de ronde de 2,50 m.

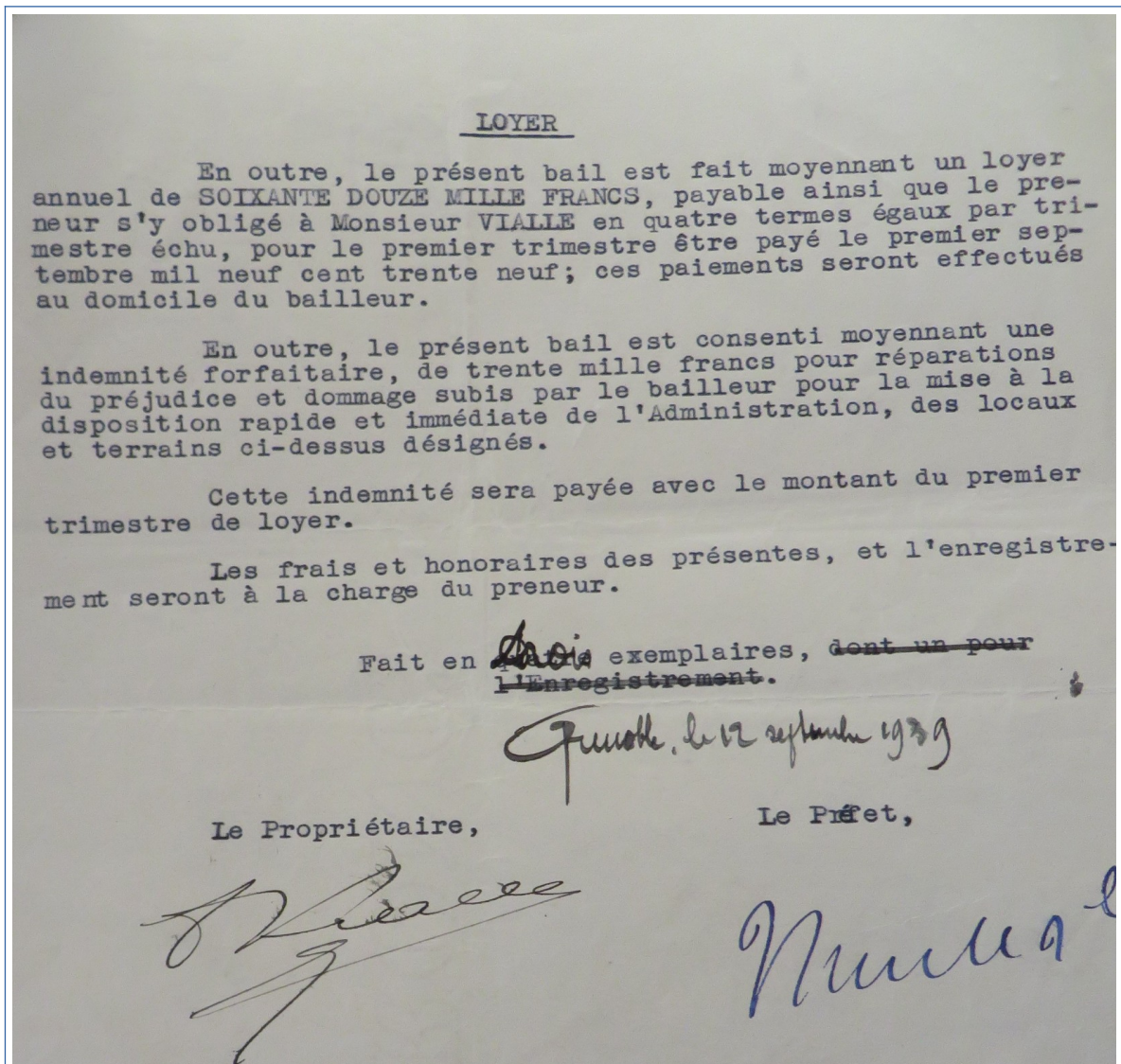
Voici le plan manuscrit de l'aménagement du site :

The image is a hand-drawn map titled "Camp de ARANDON". It depicts the layout of a camp with various buildings and infrastructure. At the top, a horizontal line is labeled "chemin de fer" (railway). Below it, a dashed line represents a barbed wire fence, labeled "Barbelés" on the right. Inside the fence, several buildings are shown: a "Scierie en activité" (sawmill) on the left; a "grand Pavillon 100 mètres" (large pavilion 100 meters) in the center; a "silos à blé" (wheat silos) and a "refectoire" (refectory) on the right; a "bâtiment infirmerie" (infirmary building) below the pavilion; and a row of buildings labeled "garage", "Armenaville", "bureau", and "cuisine" (kitchen) at the bottom. To the right of the fence, there are "3 villas" and "gardes" (guards). At the bottom, a horizontal line is labeled "route" (road). The map is drawn on aged, slightly textured paper.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

5

Notons que le bail de location du site entre M. VIALLE, propriétaire, et M. le Préfet, agissant par délégation du Ministre de l'Intérieur, sera signé le 12 septembre 1939. En voici un extrait donnant les conditions financières du contrat :



extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Sachant que la déclaration de guerre contre l'Allemagne a eu lieu le 3 septembre, et que, à la fin du mois d'octobre, l'Autorité Militaire a réquisitionné le camp, nul ne sait si les termes du contrat de bail ont été respectés...

À Grenoble, l'impatience fait place à l'affolement. La chaleur de ce début d'été rend les conditions sanitaires insupportables. Les colonnes du "Petit Dauphinois", le journal local, publie des articles hostiles à la présence des Espagnols. La municipalité est débordée par les difficultés de gestion matérielle. De plus, la Foire de Grenoble, de réputation internationale, doit s'installer bientôt sur le site actuellement occupé par les réfugiés !

C'est dans cette ambiance délétère que le Préfet organise leur transfert.

Il a réussi, au cours des semaines précédentes, à évacuer quelques dizaines de personnes soit vers d'autres camps, soit vers la frontière, pour un rapatriement hypothétique. Il reste 1 379 réfugiés espagnols à transférer à Arandon. Ce transport est d'abord envisagé par le train. Le camp d'Arandon étant voisin de la gare, cela paraît simple. Mais le Préfet craint des incidents dans la traversée de la ville entre le Parc Paul Mistral et la gare. Il préfère recourir à l'usage de 15 camionnettes et 7 camions militaires qui, en deux rotations, une le matin et une l'après-midi, amènent directement les réfugiés d'un camp à l'autre.

Comment ces réfugiés furent-ils perçus par la population locale ?

On sait peu de choses à ce sujet. Les habitants du village étaient très peu informés des événements internationaux : ni télévision, ni internet évidemment ; radios et journaux étaient rares. Le travail de subsistance emplissait largement les journées et la fatigue du quotidien ne laissait place ni aux loisirs ni aux promenades. De plus, l'implantation du camp à l'extérieur du village a rendu son installation très discrète, au grand soulagement des autorités.

Les rares souvenirs collectés à ce sujet évoquent des promenades dominicales en famille aux abords du camp.

« Nous étions allés voir les Espagnols parqués dans l'usine près de la gare d'Arandon. Spectacle rare sans doute pour les petits campagnards que nous étions ! Spectacle aussi qui ne manquait pas d'exotisme comme le cirque ou le zoo ! (...) Barbelés, guérites et gardes-mobiles ; femmes attroupées et enfants en guenilles, (...) impression de malaise... »

extrait d'un article d'Ernest BERTHET paru dans le bulletin municipal de Courtenay n°14

Ce malaise évoqué est certainement responsable du silence et de l'oubli qui ont enveloppé ces événements. En effet, comment rester insensible à la détresse de cette foule d'enfants, de femmes et de vieillards emprisonnés ? Et comment supporter sa propre impuissance face à tant de désolation ?

Quelle fut la vie des réfugiés dans le camp d'Arandon ?

On peut avoir quelques réponses à cette question grâce à des rapports glanés dans différentes archives.

Le Service Civil International Suisse a missionné Eleonor IMBELLI pour assister les réfugiés dans le Parc des Expositions à Grenoble. Lors de sa deuxième visite, ils n'étaient déjà plus là :

« (...) Un convoi de camions avait transporté les réfugiés dans un autre coin du département.(...) »

Le nouveau camp se situe à Arandon, un village de près de 400 habitants, d'accès assez difficile depuis Grenoble, à une distance de 70 ou 75 km. Je dus

voyager toute la journée d'hier pour pouvoir rester deux heures dans le camp. Arandon est à 6 km de Morestel (on ne peut y aller qu'à pied, il n'y a pas d'autre solution). Morestel a un service de car très mal commode avec la Tour du Pin, qui semble à mi-chemin en train entre Lyon et Grenoble. Tout autour du camp a été construit une barrière de fils barbelés dignes d'un camp militaire. Des gardes français surveillent les seules entrées et sorties possibles. Les réfugiés occupent des bâtiments d'usine abandonnés, trois ou quatre, qui forment une espèce de cour intérieure dans laquelle ne pousse pas un arbre. Il n'y a aucune ombre. »

Extrait de "Le secours Suisse aux enfants dans la zone sud de la France, rapport Parera"

Elle constate également qu'il fonctionne là-bas une école pour les 190 enfants dont le maître est un Espagnol nommé Patricio ROLANDO. Et pour combattre l'oisiveté des femmes, elle a obtenu une machine à coudre et quelques tissus.

Le camp est également visité par l'administration française, en la personne du Docteur OUILLON, médecin-inspecteur départemental d'hygiène accompagné du Sous-Préfet de la Tour du Pin.

Lors de leur visite du 27 juillet 1939, le camp compte 1224 réfugiés, dont 811 enfants. L'aménagement des bâtiments semble donner satisfaction :

On a utilisé, pour établir le Camp, une ancienne usine désaffectée, située au Nord du département dans une région saine l'été, mais qui sera très humide dès l'automne et froide en hiver. Je vous signale de prime abord les difficultés extrêmes de chauffage que l'on rencontrera dans la mauvaise saison.

Il existe trois corps de bâtiments, en ciment armé. Deux d'entre eux constituent en quelque sorte de vastes hangars, le troisième, d'un seul étage, est bas et allongé et devait servir à l'administration de l'usine.

Dans un premier hangar, un réfectoire très vaste a été aménagé. Il est en tout point satisfaisant. L'autre hangar sert de dortoir pour tous les réfugiés. On a établi de vastes plans inclinés en bois, sur qui sont disposées les paillasses, ainsi élevées au-dessus du sol. Les draps et les couvertures sont en nombre suffisant. Une cloison en planches a permis de séparer les hommes des femmes. Les mères sont toutes réunies dans une travée spéciale avec leurs nourrissons. Une autre travée assez bien isolée reçoit les quelques ménages qui se trouvent dans le camp.

Dans le dernier bâtiment ont pris place le bureau, la cuisine, l'infirmerie et la salle des gardes.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M9

ainsi que la nourriture :

La nourriture manque peut-être un peu de variété, non pas dans l'ensemble, mais pour chaque repas, mais elle est suffisante en quantité et en qualité.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

et le service médical ordinaire :

Le Service médical est assuré de la façon suivante : un médecin-inspecteur d'hygiène adjoint vient chaque jour examiner les malades qu'on lui présente. Dans les cas d'urgence on appelle par téléphone alternativement un des médecins de MORESTEL, qui se trouve à 4 km. Ils sont deux. Je les ai vus l'un et l'autre ; ils acceptent d'assurer le service un mois chacun.

Ces différents médecins sont assistés d'une infirmière française de l'U. F. F., et de deux infirmières espagnoles prises parmi les réfugiées.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Cependant, le Docteur OUIILLON exprime ses craintes : la moindre épidémie déborderait les capacités d'accueil des hôpitaux de Bourgoin et de Grenoble ou bien transformerait le camp en "un moritorium de détestable réputation". Il faut donc renforcer les mesures d'hygiène.

sont en cours d'installation. Il existait, lors de ma visite, une insuffisance manifeste de drainage et d'égout. En raison de la grande quantité d'eau qu'emploient ces 1.224 personnes, à quoi venaient s'ajouter encore les pluies diluviennes survenues

dans la région, la cour était remplie de flaques d'eau croupissante, Un système de drainage judicieux est heureusement en voie de construction. Le collecteur se déversera dans un ruissellet proche

extrait d'un document des Archives Départementales, dossier 67M8

Et il recommande une campagne de vaccination contre le typhus, le tétanos et la diphtérie.

Il fait également part du danger signalé par le Capitaine des Gardes Mobiles : le portail coulissant du bâtiment dortoir est très compliqué à manœuvrer et deviendrait fatal en cas d'incendie. Il faudrait le remplacer par une porte s'ouvrant vers l'extérieur.

Le Docteur OUILLON est cependant impressionné par le dispositif coercitif imposé aux réfugiés, et il se permet, en termes très, très mesurés, d'exprimer ses craintes sur l'effet déprimant pour la santé d'un tel environnement.

Je dois ajouter dans l'ordre général, que le camp est entièrement clos par un double rang de deux mètres de hauteur de fil de fer barbelé. Entre les deux rangs, il existe un véritable chemin de ronde où se promènent les gardes mobiles. Il y a une sentinelle à chaque ouverture. La surveillance est constante et effective. Il s'agit là de mesures de police qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Elles offrent toutefois, du point de vue exclusivement sanitaire un avantage certain en amoindrissant le risque de propagation à la population française des maladies éventuelles.

Elles offrent aussi, du même point de vue, un inconvénient certain pour les réfugiés qui sont ~~pour~~^{en} majorité des enfants et des femmes. Quoiqu'on fasse, la santé des captifs n'a jamais été celle des gens libres. Cependant je dois dire que l'espace clos est très vaste (un hectare ou deux) ce qui atténue dans une certaine mesure le danger signalé et rend moins présente la rigueur policière.

.....

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Puis dans un élan de flatterie toute administrative, le Docteur OUILLON termine son rapport par ce paragraphe :

Telles sont, Monsieur le Préfet, les constatations que je devais vous soumettre. Je pense que, dans l'ensemble, le Camp d'ARANDON offre, du point de vue sanitaire, les principales garanties que l'on peut exiger d'un établissement de ce genre. Si j'ai cru devoir faire quelques restrictions, je ne me dissimule nullement l'effort considérable qu'il a fallu faire pour improviser de toutes pièces une manière d'hôtel, en disposant seulement à l'origine d'un terrain encombré de ferraille et de trois bâtiments depuis longtemps à l'abandon. On peut dire qu'actuellement les réfugiés espagnols trouvent à ARANDON des conditions de vie qui, sans être tout à fait confortable, sont néanmoins suffisantes. Aucun ne se plaint. La grande majorité présente des mines florides et réjouies, qui, pour celui qui les a vus à leur arrivée en France, atteste assez la valeur de l'hospitalité qui leur a été accordée dans l'Isère.

extrait d'un document des Archives Départementales de l'Isère, dossier 67M8

Nous vous laisserons apprécier si certains termes utilisés : "manière d'hôtel", "mines florides et réjouies", ne sont pas quelque peu déplacés voire indécents dans le contexte !...

Un témoignage court, mais précieux nous est apporté par le livre "L'incroyable Liberté" écrit en 2006 par Manuel PLAZAS-SANCHEZ, où il raconte son exil dramatique.

Il a 8 ans quand sa famille fuit l'Espagne franquiste. Il échoue avec sa mère et ses frères et sœurs, au camp de Grenoble, où il est vacciné contre la variole. Pas de chance : le vaccin provoque un "adénophlegmon" qui lui est enlevé (sans anesthésie) à l'hôpital de La Tronche. Il va passer un mois de convalescence chez une infirmière avec qui il apprend des rudiments de français. Peu de temps après avoir rejoint sa mère au camp, ils sont tous transférés à Arandon.

Manuel consacre moins de deux pages à son passage dans notre commune et décrit ainsi le souvenir qu'il a de ce lieu :

« Une usine désaffectée, immense, déjà mieux équipée pour recevoir la foule des réfugiés. D'immenses salles où d'innombrables châlits à étages bordaient des allées que nous nommions "rues". Bientôt, des quartiers se sont formés, certains industriels, on y trouvait de tout, de la collection de timbres aux armes. »

« Les conditions alimentaires se dégradèrent, mais nous avons connu pire durant la guerre civile. L'usine était entourée d'un immense terrain marécageux limité par plusieurs rangées de barbelés. Le paradis, pour nous les enfants, nous avons inventé des jeux... »

Mais cette insouciance enfantine s'effondre un jour d'octobre :

« Les semaines et les mois passent, et un jour... La rumeur !

À la demande de Franco, le Pape Pie XII aurait donné son accord au gouvernement français pour échanger les réfugiés espagnols en France contre des oranges !

Quoique invraisemblable, la chose était prise très au sérieux par nous, après trois ans de guerre civile, je ne sais s'il restait en Espagne assez d'oranges, mais, dans ce contexte, on pouvait craindre que, séduit par l'économie réalisée en se débarrassant de centaines de milliers de bouches à nourrir, le gouvernement français ne se laisse convaincre, et ce fut le cas. »

*extraits de « L'Incroyable Liberté », de Manuel Plaza-sanchez,
aux éditions DOLMAZON*

Nous ne savons pas si cette histoire d'oranges a eu une quelconque réalité, mais nous savons par contre que l'évacuation du camp s'est organisée très rapidement.

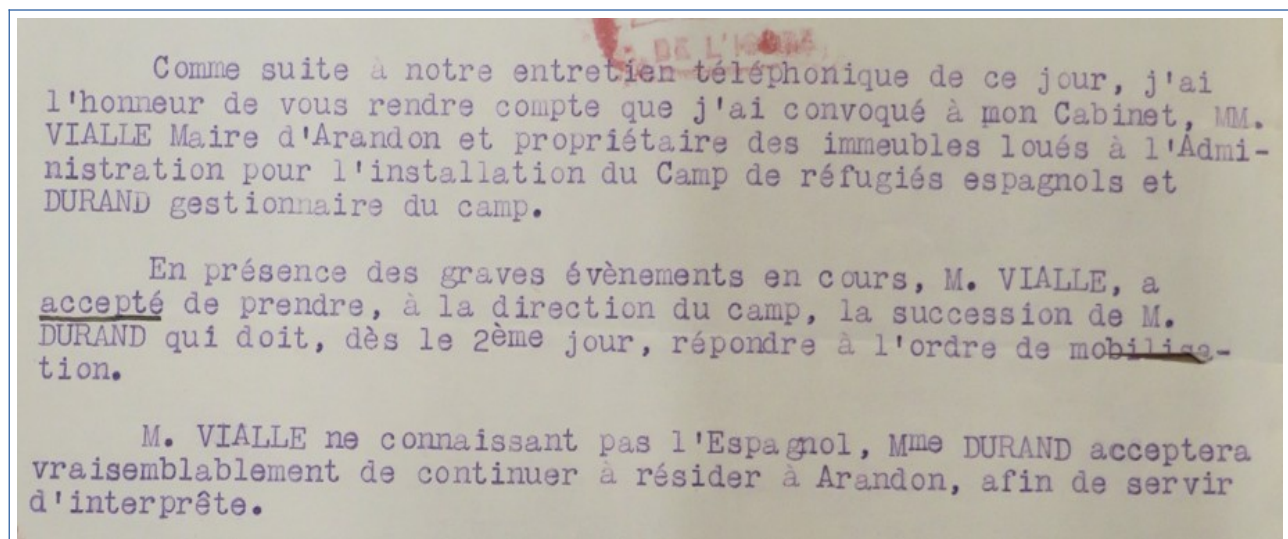
Il nous faut revenir à la situation internationale du moment :

L'été 1939 tremble sous la menace expansionniste guerrière de l'Allemagne nazie. Après l'annexion de l'Autriche, des Sudètes, elle envahit la Pologne. La France, comme le Royaume-Uni, déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Depuis des semaines, le Ministère de l'Intérieur français donnait des consignes pour inciter les réfugiés espagnols à retourner en Espagne, arguant que la guerre était terminée dans leur pays. Quelques convois avaient déjà été organisés depuis le camp d'Arandon : le 18 juillet, 83 réfugiés partaient à destination d'Hendaye, le 26 août, 49 autres rejoignaient Valence, Murcie ou Malaga, et d'autres sans doute.

Quand la mobilisation générale intervient en France, le camp d'Arandon se retrouve dans une situation critique : le directeur du camp, M. DURAND, doit répondre à l'ordre de mobilisation, ainsi que le capitaine CLOÎTRE et ses gardes mobiles qui assuraient la surveillance du camp.

Dans l'urgence, la direction du camp est confiée à M. VIALLE, maire d'Arandon et propriétaire des lieux.



Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai convoqué à mon Cabinet, MM. VIALLE Maire d'Arandon et propriétaire des immeubles loués à l'Administration pour l'installation du Camp de réfugiés espagnols et DURAND gestionnaire du camp.

En présence des graves événements en cours, M. VIALLE, a accepté de prendre, à la direction du camp, la succession de M. DURAND qui doit, dès le 2ème jour, répondre à l'ordre de mobilisation.

M. VIALLE ne connaissant pas l'Espagnol, Mme DURAND acceptera vraisemblablement de continuer à résider à Arandon, afin de servir d'interprète.

extrait d'une lettre du sous-préfet au Préfet, du 2 sept. 1939, document des AD 38, dossier 67M8

Mais la priorité des priorités pour la Préfecture, c'est d'évacuer ces réfugiés espagnols, dont la France ne veut plus avoir à s'occuper.

Dans les six semaines qui suivent, le camp d'Arandon est vidé de ses pensionnaires. Des convois sont organisés pour les emmener aux abords de la frontière espagnole.

Les 812 derniers réfugiés quittent Arandon le 10 octobre 1939.

Comme suite à mes précédents rapports relatifs au rapatriement des réfugiés espagnols hébergés au Camp d'ARANDON, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en exécution de vos instructions, deux nouveaux départs viennent d'avoir lieu.

Le 6 octobre 1939 un premier convoi comprenant 341 réfugiés :

29	réfugiés âgés de 0 à 4 ans
48	-d°- 4 à 7 ans
264	-d°- plus de 7 ans

a été acheminé vers l'Espagne dans les conditions suivantes :
départ d'ARANDON le 6 octobre à 9 heures et de BOURGOIN à 11h43
pour arriver à HENDAYE le 8 octobre à 21 h 27.

Le 10 octobre 1939 un deuxième convoi comprenant 812 réfugiés se décomposant ainsi :

42	réfugiés espagnols âgés de 0 à 4 ans
97	-d°- 4 à 7 ans
673	-d°- plus de 7 ans

a quitté ARANDON à 9 h 15 et BOURGOIN à 15 heures pour arriver à CERBERE le 11 octobre à 8h 22.

Aucun incident ne s'est produit au cours de ces deux départs.

J'ajoute qu'il ne reste actuellement à ARANDON que quinze espagnols qui n'ont pu être rapatriés en raison de leur situation spéciale vis à vis du Gouvernement de leur pays et qui vont être acheminés sur les camps que vous avez bien voulu m'indiquer.

extrait d'une lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur, du 11 oct. 1939, document des AD 38, dossier 67M8

Manuel PLAZAS-SANCHEZ fait partie de ce dernier convoi et nous raconte :

Je n'ai jamais vu de train aussi long. Les montagnes défilent de part et d'autre. Nous descendons bientôt une large vallée entre fleuve et montagnes. Les heures passent... Nîmes... Certaines personnes plus instruites commencent à s'émouvoir. Narbonne... Le Roussillon ! C'est bien la direction de l'Espagne !

D'abord sourd, le tumulte gronde, enfle ! La tempête de cris, pleurs, supplications, hurlements, déferle de wagon en wagon en un paroxysme hystérique dans ce train maudit !

L'Espagne, Franco et la mort sont au bout !

Nous approchons de Perpignan !

(.....)

On a dirigé le train dans une voie de garage, à l'abri des regards et oreilles indiscrets. On nous y a laissés des heures. Mon esprit est absent. "Ils" ont dû réquisitionner tous les camions militaires et les cars du pays ! Je reprends mes esprits dans un car archi bondé.

Le car roule, roule en direction de l'Espagne, les gens, prostrés, silencieux...

Passé un long moment, les personnes debout s'écartent, laissant le passage à deux jeunes femmes qui se dirigent vers l'avant du car. Elles se plantent, l'une derrière le chauffeur, l'autre derrière le garde mobile assis à son côté. Ils ont pour elles un coup d'œil rapide et distrait. Ni l'un, ni l'autre ne sauront jamais... Les jeunes femmes, penchées, scrutent la route, lisent les panneaux indicateurs !

Je devais être assis devant car je me souviens du carrefour, l'Espagne indiquée tout droit, Argelès-sur-Mer à gauche. Le car prend à gauche vers Argelès, les jeunes femmes retournent à leur place à l'arrière, repliant discrètement leur couteau à cran d'arrêt.

extraits de « L'Incroyable Liberté », de Manuel Plaza-Sanchez, aux éditions DOLMAZON

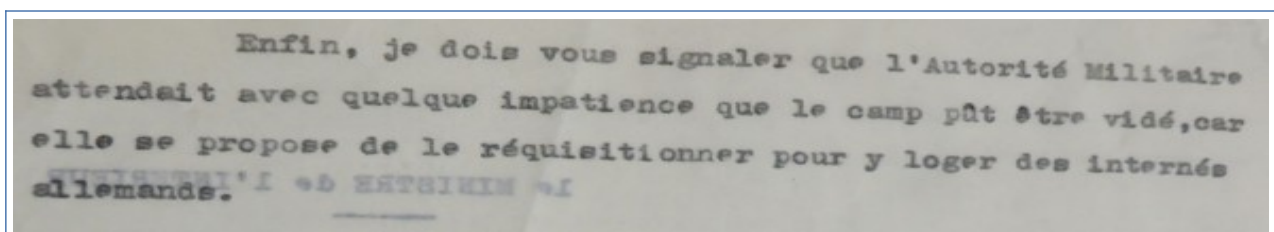
Il semble que les réfugiés espagnols n'aient jamais été "rendus" à l'Espagne. Soit ils ont été déposés dans des villes frontières où des associations les ont pris en charge. Soit, comme ce fut le cas du convoi de Manuel et de nombreux autres, ils ont été conduits dans d'autres camps en attendant une dispersion plus ou moins organisée dans des familles d'accueil.

Manuel et sa famille connurent les camps d'Argelès (Pyrénées Orientales), de Bram (Aude), de Rivesaltes (Pyrénées Orientales), puis de Gurs (Pyrénées Atlantiques), avant d'être finalement installés, en 1943, près du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) où ils trouvèrent enfin " l'incroyable liberté " qu'ils cherchaient depuis des années.

Manuel venait d'avoir 12 ans.

Le camp des "Indésirables" : Juifs allemands et autrichiens

L'empressement des Autorités françaises à vider le camp d'Arandon avait une autre motivation que l'on découvre à la fin de la lettre du Préfet de l'Isère au Ministre :



extrait d'une lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur, du 11 oct. 1939, document des AD 38, dossier 67M8

Quand un pays déclare la guerre à un autre pays, les ressortissants de ce pays ennemi deviennent, de fait, des individus ennemis que l'on nomme élégamment "Indésirables" et que l'on doit urgemment neutraliser. C'est ainsi dans tous les pays en guerre, et dans toutes les guerres. L'autorité militaire française organisa donc, dès octobre 1939, l'arrestation et l'incarcération des hommes d'origine allemande et autrichienne, considérant qu'ils constituaient une menace intérieure. Il se trouve que ces personnes avaient fui l'Allemagne ou l'Autriche en raison des persécutions qui les menaçaient là-bas : ils étaient juifs, ou opposants politiques, ou les deux.

C'est ainsi que l'ancienne usine d'Arandon, après avoir été louée par la préfecture pour "héberger" les réfugiés espagnols, fut réquisitionnée par l'autorité militaire pour incarcérer les Indésirables allemands et autrichiens.

Très peu d'archives ou de documents nous sont parvenus de cette période. Un livre intitulé "Et ils partirent pour la guerre" écrit par David VOGEL, nous apporte quelques connaissances sur cet épisode dramatique. L'auteur y met en scène un réfugié juif allemand, arrêté à Bourg, qui va connaître successivement le camp d'Arandon, puis celui de Lorient.

Il arrive à Arandon à la fin du mois d'octobre 1939 avec quelques compagnons d'infortune. Ils croisent alors trois femmes espagnoles qui n'ont pas été évacuées avec leurs compatriotes, mais qu'ils ne reverront plus par la suite.

Ils sont rejoints le lendemain par 23 autres détenus venant de Lyon, puis quelques jours plus tard par plus de 400 nouveaux venus, envoyés du camp de Chambaran. Ces derniers arrivants ne tardèrent pas à regretter leur ancien lieu de détention car l'encadrement à Arandon se caractérisait par sa violence. La gestion des camps de regroupement des indésirables était déléguée à un commandant qui, en l'absence de directives précises et de contrôle, s'organisait comme bon lui semblait. Ici, c'était le règne du mépris, des brimades et des mauvais traitements.

L'effectif du camp va tourner dorénavant autour de ce nombre de 400 prisonniers.

La vie quotidienne des détenus est marquée par le froid, la faim, le manque d'hygiène et le travail.

« La pitance était maigre et mauvaise, le pain toujours rassis, dur comme pierre. On nous distribuait midi et soir la même soupe claire ; un morceau de viande fibreuse, insipide et impossible à découper, quelques haricots secs dans beaucoup d'eau ; des lentilles noirâtres mêlées à des petits cailloux, les mêmes que l'on versait dans de grandes auges, près de la porte, pour nourrir les cochons du maire. Le pire, c'était le poisson. On nous en servait une ou deux fois par semaine et personne n'osait y toucher. C'étaient des poissons de mer tellement salés que trois nuits et trois jours de trempage ne suffisaient pas à les rendre comestibles. Et leur odeur de pourri se sentait de loin. »

« Il fallait y ajouter les travaux régulièrement effectués à l'extérieur du camp : tailler des pierres, réparer la chaussée, abattre des arbres dans la forêt, trimer à l'entrepôt, à la scierie du maire où il s'agissait de mettre la sciure dans les sacs.... Ceux-là étaient très courus parce qu'ils permettaient de sortir. Il y avait chaque fois un afflux de volontaires pour l'entrepôt ou la scierie, où le maire rétribuait ses tâcherons : dix, et plus tard vingt cigarettes par personne. »

« La saison des neiges est arrivée. La température est descendue jusqu'à quatorze à seize degrés au-dessous de zéro, avec des chutes momentanées jusqu'à moins vingt-deux degrés. Dans le dortoir, nous avions moins trois. Le givre faisait scintiller sur les murs des diamants par milliers. L'eau de la cour et des cuisines avait gelé dans les tuyaux pourtant emmaillottés de bottes de paille. Personne ne pouvait plus ni se laver ni se raser. »

extraits du livre "Et ils partirent pour la guerre" de David VOGEL ,© Éditions Denoël, 1993

Ils souffrent également de l'isolement : les journaux sont interdits, les visites quasiment inexistantes et limitées à dix minutes.

« A dix heures du matin, un groupe de femmes de Lyon a fait son apparition devant le portail : elles étaient cinq en tout. La nouvelle s'est répandue et tout le monde s'est rué dans la cour. On se pressait pour les regarder de loin, y compris ceux qui n'espéraient pas de visite de leur femme et ceux qui n'étaient pas mariés. Les couleurs vives des chapeaux et des manteaux réjouissaient l'œil comme des étendards de la paix revenue. Ceux qui n'avaient pas de part dans ces retrouvailles en profitaient quand même, dérobant aux privilégiés un brin de bonheur par procuration. »

extrait du livre "Et ils partirent pour la guerre" de David VOGEL ,© Éditions Denoël, 1993

Fin novembre, 80 hommes sont "libérés" parce qu'ils ont été sélectionnés pour s'engager dans la Légion Étrangère.

En janvier, la rumeur court que la camp va être évacué, mais ce n'est que le 28 février que les détenus sont entassés dans des camions à destination du camp de Lorient, où ils resteront jusqu'en juin 1940.

Le récit du livre, hélas, s'arrête là, quand les prisonniers enfermés dans des wagons à bestiaux scellés, sont transportés vers le Sud de la France.

On perd la trace de David VOGEL en juin 1941, date à laquelle il a dû être, un temps, libéré des camps français, avant d'être à nouveau arrêté et transféré en février 1944 dans un camp de la mort en Allemagne.

C'est pendant ce court temps de liberté que, réfugié à Hauteville, il peut rédiger l'ébauche de ce roman autobiographique. Juste avant d'être de nouveau arrêté, il enterra ses manuscrits dans le jardin de sa logeuse. Ils furent retrouvés après la guerre, puis rangés et oubliés pendant des années à l'Institut des Archives de Tel-Aviv, et enfin exhumés de leur placard et édités sous la forme de ce roman inachevé.

"Et ils partirent pour la guerre" constitue un témoignage unique sur cet épisode du camp d'Arandon.

Il faut savoir que dans la période d'octobre 1939 à juin 1940, c'est-à-dire de la déclaration de guerre jusqu'à la signature de l'armistice, plusieurs camps de ce type ont été érigés dans notre département. Outre celui d'Arandon, il y en eut à Saint-Savin, à Bourgoin, à Vienne, à Vif et à Viriville (= le camp de Chambaran). Les prisonniers ainsi regroupés par le gouvernement français ont été "cueillis" par l'Allemagne nazie lors de l'occupation de notre pays, et la plupart, comme David VOGEL, a trouvé la mort dans un camp d'extermination.

Cet épisode est certainement le plus dramatique vécu sur le site.

Les anciennes usines VIALLE se retrouvent vidées de leurs malheureux pensionnaires en mars 1940. Après la signature de l'Armistice avec l'Allemagne, les bâtiments sont de nouveau loués partiellement pour des stockages divers de denrées alimentaires (blé) ou de machines outils. Mais les locaux ne tarderont pas à être de nouveau utilisés.

Le camp des Indochinois

En 1941, face à la pénurie de charbon, le Préfet de Lyon diligente des recherches en vue de procurer des combustibles de remplacement aux utilisateurs industriels ou domestiques du département du Rhône. La tourbière d'Arandon est retenue, car elle paraît exploitable sans trop de travaux préliminaires, et qu'elle bénéficie de la proximité de la gare. La "Société Lyonnaise de Recherches et d'Exploitation de Tourbières" est alors créée pour procéder à l'exploitation de la tourbière d'Arandon, située en fait à Lancin, sur la commune de Courtenay, à la place de l'actuel étang de la Serre qui était alors asséché et utilisé partiellement pour le maraîchage ou le pâturage. Elle signe avec le "Service de la Main d'Œuvre Indigène, Nord-Africaine et Coloniale" dépendant du Ministère du Travail, un contrat de mise à disposition d'une Compagnie de Travailleurs Indochinois pour la campagne d'extraction à venir.

« Le 18 juin 1941, la 59^{ème} compagnie de travailleurs indochinois, stationnée au camp "Bac-Ky" de Vénissieux, se rend à la gare de Lyon-Est et prend le train à destination de la gare d'Arandon. Le trajet dure environ deux heures. La compagnie est constituée de 250 hommes dont 12 surveillants, 15 cuisiniers et 3 employés de bureau. »

*extrait du document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon"
du site "travailleurs-indochinois.org"*

Qui étaient ces travailleurs et d'où venaient-ils ?

Dès l'état de guerre déclaré, le Ministère des Colonies organise une levée de main d'œuvre indigène dans différents pays de l' "Empire Français" : en Indochine, à Madagascar, en Afrique, afin de remplacer en métropole les ouvriers mobilisés par l'armée. Entre octobre 1939 et juin 1940, 15 voyages furent effectués pour leur transport.

Le voyage durait trois semaines à un mois et demi, selon la météo, l'itinéraire..., dans des navires, cargos ou paquebots, où ils étaient systématiquement logés à fond de cale. Ils étaient débarqués à Marseille avant d'être répartis sur le territoire.

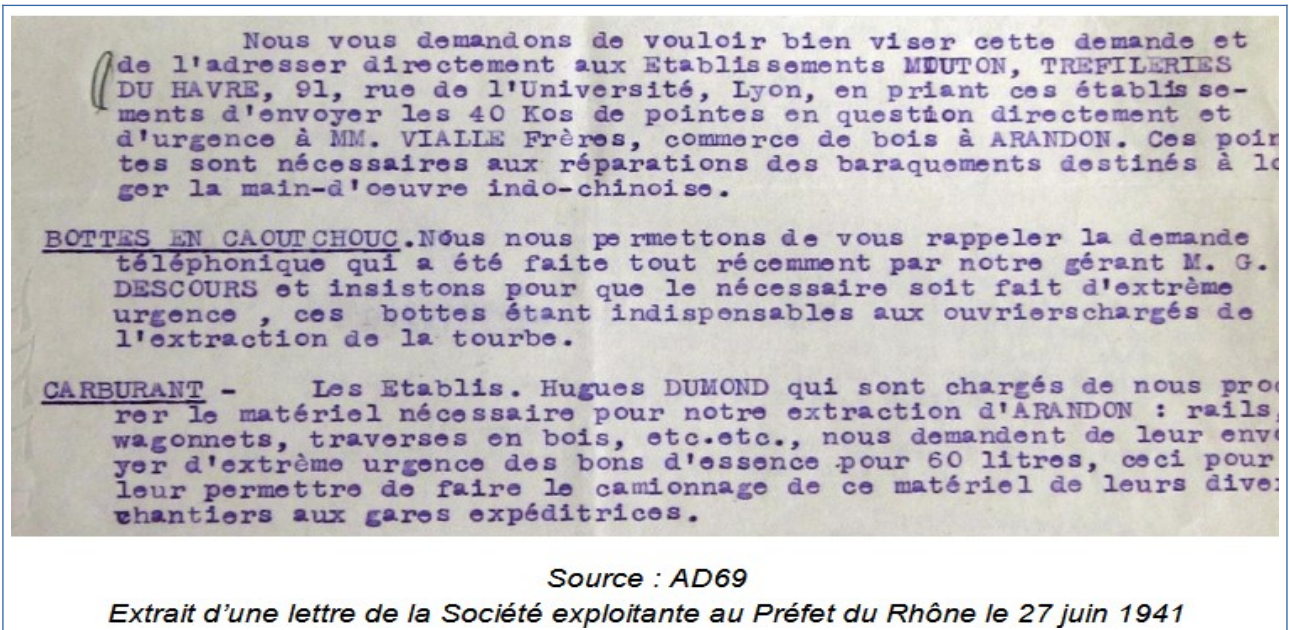
20 000 Indochinois ont ainsi été amenés en France.

La M.O.I. (= Service de la Main d'Œuvre Indigène) est créée le 18 novembre 1939, quelques jours avant l'arrivée du premier bateau, dans le but de gérer ces travailleurs. Ils sont répartis en cinq légions regroupant chacune plusieurs compagnies. Chaque compagnie comprend théoriquement dix groupes de vingt-quatre travailleurs, chaque groupe ayant à sa tête un surveillant annamite. L'encadrement européen, au niveau des compagnies, fut très souvent discrédité par l'attitude fortement condamnable de certains responsables : détournement de vivres et de vêtements, mauvais traitements et sévices tels qu'ils étaient encore en vigueur dans les colonies françaises.

Ainsi qu'il est prévu par le cahier des charges signé entre l'employeur et la M.O.I., celui-ci doit assurer l'hébergement des travailleurs. C'est donc la "Société Lyonnaise

de Recherches et d'Exploitation de Tourbières" qui loue les lieux à Antoine VIALLE : les bâtiments, le terrain et un pavillon des cités ouvrières.

Mais dans quel état sont ces bâtiments ? Nous avons vu que les travaux jugés indispensables pour l'accueil des Espagnols n'ont jamais été réalisés. David VOGEL a décrit lui-aussi ces lieux comme sordides et insalubres. Il est fort probable que rien n'ait évolué favorablement en la matière, puisqu'un rapport du Commissaire aux travaux évoque "un lieu du niveau d'un élevage abandonné". De plus, en cette année 1941, il est très difficile de s'approvisionner en matériaux et fournitures nécessaires aux nouveaux arrivants.



*extrait du document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon"
du site "travailleurs-indochinois.org"*

La mise en route de cette tourbière est ralentie par de nombreuses difficultés liées à l'état de guerre:

Pour le chantier, c'est l'autorisation d'achat en Suisse d'une machine à confectionner des briquettes, la construction d'une estacade pour déchargement des wagonnets directement sur voie des Chemins de Fer de l'Est, l'installation d'une ligne téléphonique, d'une ligne électrique jusqu'au lieu d'extraction, les besoins en essence, etc

Pour les travailleurs, ce qui ressort de la consultation des archives, c'est la difficulté à obtenir des bottes et des sabots-galoches ou encore la recherche d'un médecin pour la surveillance médicale trois fois par semaine.

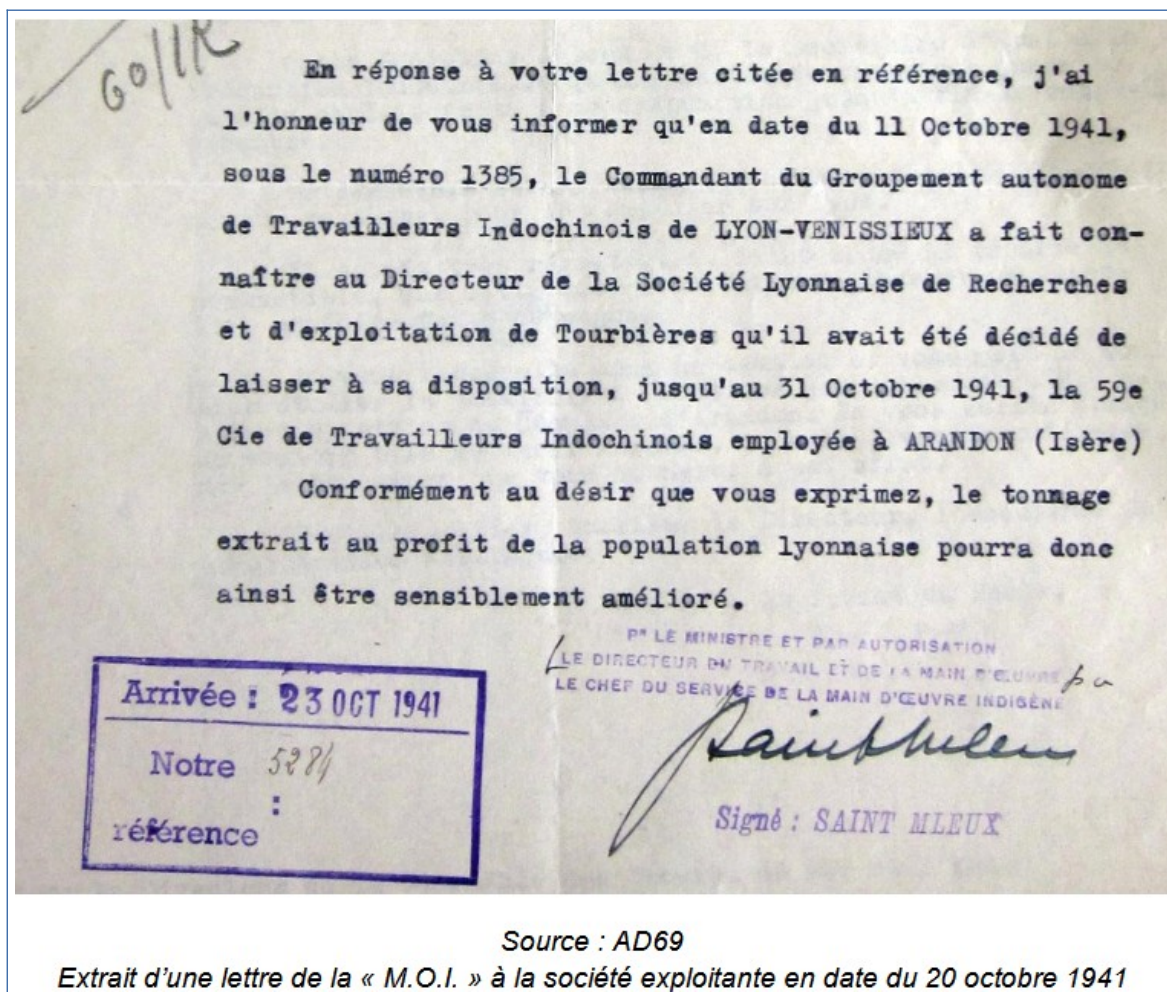
*extrait du document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon"
du site "travailleurs-indochinois.org"*

Le travail de la tourbe, en plein été, est un travail harassant. Mais au-delà de la fatigue, la faim est le principal problème des travailleurs indochinois. Très mal nourris, ils tentent de se sustenter en maraudant dans les champs ou en cueillant ce qu'ils trouvent en forêt. Le témoignage d'un ancien surveillant nous rapporte qu'ainsi, certains ont failli mourir car ils avaient ramassé et mangé des champignons vénéneux. Il raconte encore :

« Le responsable du camp, le Commandant BAILLY, jeune officier d'une quarantaine d'années, portant beau, était détesté car il faisait la chasse aux repas clandestins dans la chambrée. Un jour, il est même rentré à l'improviste et a renversé tout ce qui était en préparation. (...) C'est à la suite de cet incident que le Commandant fut bastonné par deux travailleurs alors qu'il accompagnait sa femme qui devait rentrer à Lyon (elle venait le week-end). Personne ne se dénonça ni ne fut dénoncé. Vichy l'a déplacé. »

*extrait du document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon"
du site "travailleurs-indochinois.org"*

Le chantier ayant accumulé du retard, il est demandé une première prolongation.



*extrait du document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon"
du site "travailleurs-indochinois.org"*

Mais par suite du mauvais temps, le travail doit encore être prolongé : trois groupes de la 59^{ème} compagnie, c'est à dire 75 hommes restent jusqu'au 15 novembre pour terminer les expéditions.

Nous avons trouvé, dans nos investigations auprès des habitants d'Arandon, quelques photos issues d'archives familiales, évoquant la présence des travailleurs indochinois dans la commune.

Pour tenter d'entretenir le moral de ces hommes déplacés, l'encadrement encourageait les activités sportives ou théâtrales.



Nous voyons sur cette première photo que la Compagnie affectée au chantier de tourbe a organisé un spectacle proposé à la population.

photo collection privée

Une deuxième photo a été prise lors d'une cérémonie officielle devant le monument aux morts d'Arandon.



photo collection privée

La neige autour du monument évoque l'hiver. Cette photo a été sans doute prise au mois de novembre, peu de temps avant la fin de la mission de la 59^{ème} Compagnie.

Voilà remise en lumière cette partie peu reluisante de l'histoire du site des usines d'Arandon.

Les circonstances ont fait qu'entre juillet 1939 et novembre 1941 de nombreux êtres humains ont souffert en ces lieux.

Nous savons tous que de nos jours encore, hélas, des millions de personnes de par le monde, subissent ces fléaux que sont l'exil, la discrimination voire l'extermination.

Nous nous devons d'entretenir et transmettre la mémoire de ces événements, afin de rester conscients des égarements possibles de notre humanité, et de les combattre.

Nous espérons participer à cette démarche avec le récit que vous venez de lire.

Sources :

- les Archives Départementales de l'Isère (AD 38)
- le bulletin municipal de Courtenay n° 14
- le livre "L'Incroyable Liberté" de Manuel PLAZAS-SANCHEZ, aux éditions DOLMAZAN
- le "Rapport PARERA" de l'organisation "El socoro suizo a los niños en la zona sur de Francia, 1939-1947"
- le livre "Et ils partirent pour la guerre" de David VOGEL, © Éditions Denoël, 1993
- le document "1941, des travailleurs indochinois à Arandon" sur le site "travailleurs-indochinois.org"

Nous remercions

- les habitants de la commune qui nous ont confié leurs souvenirs, leurs photos et cartes postales
 - les Archives Départementales de l'Isère,
 - les éditions DOLMAZAN,
 - les éditions DENOËL,
 - les auteurs du site "travailleurs-indochinois.org",
- qui nous ont gracieusement autorisés à utiliser des extraits de leurs livres ou de leur documentation.



Il était une fois
Arandon - Passins